Les ensembles de véhicules de catégorie B

I. Entrée en matière : définition

Un ensemble associe un véhicule tracteur et une remorque. Le permis requis dépend notamment des PTAC, distincts des masses réellement mesurées.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Que signifient PTAC et PTRA ?

.....

2. Dans quels cas le permis B suffit-il pour une remorque ?

.....

3. Quand faut-il la mention B96 ?

.....

4. Comment distinguer B96 et BE ?

.....

5. Comment préparer un trajet avec une voiture PTAC 2 200 kg et une remorque PTAC 1 600 kg ?

.....

À l'oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Permis

Vérifier B, B96 ou BE selon les PTAC.

Masses

Comparer limites techniques et masses réelles.

Ensemble

Contrôler attelage, chargement et éclairage.

1	Le PTAC est la masse maximale autorisée d'un véhicule chargé ; le PTRA concerne l'ensemble. Ils se lisent sur les documents du véhicule.
2	Pour une remorque de PTAC au plus 750 kg, ou au-delà si la somme des PTAC n'excède pas 3 500 kg, sous réserve des limites techniques.
3	Quand le PTAC de la remorque dépasse 750 kg et que la somme des PTAC est supérieure à 3 500 kg sans dépasser 4 250 kg.
4	BE permet certains ensembles dépassant 4 250 kg, avec une remorque de PTAC au plus 3 500 kg. Au-delà, une autre catégorie peut être nécessaire.
5	La somme vaut 3 800 kg : B96 au minimum dans ce cas. Vérifier aussi PTRA, traction autorisée, masses réelles, attelage, éclairage, chargement et signalisation.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Remorque au plus 750 kg	B sous limites techniques
Somme 3 800 kg, remorque > 750	B96 au minimum
Somme > 4 250 kg	Étudier BE et limites

V. Réglementation et sanctions utiles

Un permis inadapté, une surcharge ou un attelage non conforme sont des manquements distincts. Leur sanction dépend de la qualification précise.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Service Public - Permis BE

Service Public - Véhicules autorisés avec le permis B

Remorque : permis, masses et préparation

Le bon permis ne suffit pas : l’ensemble doit aussi respecter les capacités techniques du véhicule et les masses autorisées.

REPÈRES VISUELS POUR APPROFONDIR



PTAC + PTAC

Choisir le permis adapté

Puis vérifier : PTRA, capacité de traction, masses réelles et attelage.

Le permis et les limites techniques sont deux contrôles complémentaires.

Commencer par les PTAC

Pour déterminer le permis, relever le PTAC du tracteur et celui de la remorque. Une remorque d’au plus 750 kg relève normalement du permis B dans ses limites. Au-delà de 750 kg, la somme des PTAC permet de distinguer B, B96 et BE selon les conditions réglementaires.

Ne pas confondre les limites

Une somme de PTAC de 3 800 kg avec remorque de plus de 750 kg conduit à B96 au minimum. Cela n’autorise pas à dépasser le PTRA, la capacité de traction, les charges admises ou les règles sur les masses réelles. Lire les documents et la notice.

Faire le tour de l’ensemble

Vérifier verrouillage de l’attelage, dispositifs de sécurité prescrits, branchement, feux, pneus et répartition du chargement. Anticiper longueur, freinage et vent. Une oscillation de remorque appelle une action calme et une réduction adaptée de l’allure, puis la recherche de sa cause en sécurité.

Situation / notion	Repère / action
Somme PTAC au plus 3 500 kg	B dans les conditions prévues
Remorque > 750 kg ; somme > 3 500 à 4 250 kg	B96 dans les conditions prévues
Somme au-delà de 4 250 kg	Étudier BE et les limites de sa catégorie

Sources de cet approfondissement

Service Public - Véhicules autorisés avec le permis B

Service Public - Permis BE

VI. Sensibilisation à la sécurité routière

Une remorque modifie le freinage, le gabarit et la stabilité. Vérifier à la fois le permis et les capacités techniques de traction.